

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Une nouvelle catégorie de bien culturel

Au cours de ces dernières années la notion de « bien culturel » a évolué, en passant de l'objet particulier ou du monument à protéger et à valoriser, au contexte culturel et territorial auquel il est nécessaire de le relier, pour pouvoir en saisir toutes les dimensions. Cette opération de contextualisation est avant tout une opération intellectuelle, essentielle pour comprendre la signification, l'histoire et la valeur que prend un bien dans une culture et dans une société particulières et a conduit à élargir la définition de « bien culturel » de la catégorie «matérielle» à la catégorie «immatérielle», pour comprendre que les monuments et les traditions, les beaux-arts et les arts populaires, les produits typiques et les paysages constituent, ensemble, les nombreux langages d'une même communauté.

Cette vision renouvelée du patrimoine culturel a fait que de nouvelles typologies de biens ont trouvé une place et une raison d'être, comme c'est le cas pour le patrimoine industriel et technologique. Les contenus du patrimoine sont alors plus larges et inclusifs, des lectures diachroniques et plus complexes sont adoptées et permettent de mieux comprendre les origines et les développements d'une culture. Dans ce nouveau cadre de lecture patrimoniale, un concept essentiel de bien culturel élargi et complexe, à l'échelle territoriale, trouve ainsi sa place : *l'itinéraire culturel*.

Le programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe est né au cours des années 1984-1987, alors qu'en Europe se fait jour la nécessité de réfléchir sur les bases d'une identité, fondement d'une citoyenneté commune. Il s'agit de l'idée de promouvoir la redécouverte par les Européens de leurs racines à travers la pratique du tourisme culturel, exercée pendant leur temps libre, dans une « Europe » qui avait tendance à être considérée par les Européens eux mêmes comme le symbole d'un outil technocratique plus que comme un lieu géographique ; un marché commun fonctionnel d'échelle économique globale plus que le lieu dans lequel des racines individuelles et communes puisent leurs sources.

Les itinéraires transfrontaliers européens le long desquels les relations artistiques, culturelles, commerciales, politiques se sont développées, ont été considérés par le Conseil de l'Europe comme les outils privilégiés de l'action culturelle et des échanges d'idées et de savoirs qui pouvaient permettre de dépasser les barrières culturelles et politiques qui avaient marqué l'Europe pendant et après les grands conflits du XXe siècle. De la même manière, les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ont été et sont toujours considérés comme des outils pertinents aidant le développement et la promotion d'un tourisme culturel, durable et éthique, respectueux des territoires traversés et qui peut aider à lire de manière concrète les valeurs qui fondent l'Europe : droits de l'homme, société de droit, démocratie culturelle, diversité et identité culturelle européenne, dialogue, échange et enrichissement mutuel au delà des frontières et des siècles.

C'est en 1987 que les deux premiers itinéraires ont reçu leur Mention. Il s'agissait des « Itinéraires de pèlerinage vers Saint Jacques de Compostelle », correspondant au réseau de chemins, ayant de fortes valeurs symboliques dans le processus de la construction européenne, parcourus chaque année par des dizaines de milliers de pèlerins se dirigeant vers Compostelle et de l'itinéraire « Architecture sans frontières », qui a choisi comme thématique l'architecture rurale vernaculaire transfrontalière, en particulier dans les territoires du Grand-

Duché de Luxembourg, de Belgique, d'Allemagne et de France, et qui a été créé à l'occasion de la Campagne Européenne du monde rural.

Une Résolution a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 1998, puis complétée en 2007, pour définir à la fois les modalités d'attribution des mentions ainsi que la liste de tous les critères qui définissent la nature des thèmes retenus, les différents types d'actions qui doivent être mises en œuvre et les caractéristiques des réseaux européens qui seront responsables des itinéraires culturels, après avoir reçu une habilitation du Conseil de l'Europe.

Vingt-neuf thèmes bénéficient aujourd'hui de la mention prestigieuse du Conseil de l'Europe et se regroupent selon des axes forts : les peuples européens, les migrations, les grands courants de civilisation, les chemins de pèlerinage, le patrimoine religieux, les personnages européens, le patrimoine industriel,...

L'Institut Européen des Itinéraires culturels

Service public européen et agence technique, l'Institut Européen des Itinéraires Culturels (I.E.I.C.) a été mis en place dans le cadre d'un Accord politique entre le Conseil de l'Europe et le Grand-duché de Luxembourg (Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Il est chargé depuis 1998, en collaboration étroite avec le Conseil de l'Europe, d'assurer la continuité et le développement du programme des Itinéraires Culturels dans les 51 pays signataires de la Convention Culturelle Européenne et, selon la nécessité géographique et historique des thèmes, dans les pays qui ont eu et ont des rapports étroits avec l'Europe.

L'I.E.I.C. a son siège dans le Centre Culturel de Rencontre - Abbaye de Neumünster, à Luxembourg, où se trouvent toute la documentation et une bibliothèque spécialisée sur les Itinéraires et il accueille régulièrement dans ses locaux les responsables des réseaux des itinéraires, les porteurs de projets, les chercheurs et étudiants, ainsi que le grand public. L'I.E.I.C. a également pour mission de participer à des programmes européens de formation, de recherche et d'analyse portant sur le tourisme culturel, pour la Commission Européenne et pour les différents gouvernements et porteurs de projets. Il organise des colloques thématiques, des formations spécialisées, collabore à la mise en place et à la gestion des Itinéraires, participe à des salons spécialisés, à travers un travail constant de prise en compte de la liaison entre culture, tourisme et environnement.

De 2004 à 2006 l'Institut a assuré le travail de visibilité et de communication d'un programme de recherche européen intitulé PICTURE. (*Proactive management of the impact of cultural tourism on urban resources and economies*)

En 2008 la Commission Européenne (Direction Générale Education et Culture) a reconnu l'I.E.I.C. comme organisme actif au niveau européen dans le domaine de la Culture pour son travail essentiel de mise en cohérence d'actions de tourisme culturel durable, qui valorisent la «Destination Europe» et favorisent la lisibilité des racines et de la mémoire communes aux Européens à travers le voyage et la découverte du patrimoine matériel et immatériel.

L'Institut est membres de NECSTOUR, association des régions européennes pour le tourisme durable et compétitif et a conclu un accord de coopération avec la Cité de la Culture et du

Tourisme durable pour ce qui concerne l'enseignement à distance et l'étude de la durabilité de la mise en tourisme des itinéraires culturels. L'Institut travaille avec le Conseil de l'Europe et l'Unité tourisme de la Commission Européenne à une étude d'impact des itinéraires culturels sur les petites et moyennes entreprises.

En 2011 l'Institut devrait accueillir le siège d'un Accord Partiel destiné à réunir les contributions volontaires des pays membres du Conseil de l'Europe qui souhaitent renforcer les moyens financiers des itinéraires culturels.

Depuis l'ouverture de l'Europe vers l'Est, les Itinéraires Culturels ont permis et permettent toujours (notamment en s'élargissant aux pays du Caucase du Sud) d'activer un véritable dialogue entre ouest et est européens. L'ouverture d'un centre de ressources des Itinéraires Culturels à Sibiu, dans la Casa Luxembourg, en liaison avec l'Institut Européen des Itinéraires culturels de Luxembourg et l'Association Mioritics, en est le témoignage.

Entre tourisme et culture

Les Itinéraires Culturels ont tout d'abord un rôle de laboratoire « à ciel ouvert » de la construction européenne. Il s'agit d'espaces où les Chartes, Conventions et Recommandations sur le patrimoine culturel et le tourisme durable sont rendues concrètes, par une démarche pédagogique de sensibilisation à la protection et à la durabilité. Mais au-delà du patrimoine, ils mettent en valeur les notions d'interculturalité et de dialogue interreligieux, par l'interprétation ouverte et plurielle de l'Europe qu'ils proposent.

L'Itinéraire Culturel tel que l'envisage le Conseil de l'Europe représente l'évolution conceptuelle des voyages d'étude, entrepris au Moyen Age par les clercs, à travers les monastères d'Europe, et du Grand Tour, pratiqués par les jeunes de la bourgeoisie et de l'aristocratie européenne au XVIIIe siècle, afin de connaître le Continent Européen à travers ses *Monumenta et Mirabilia*, ces biens qui devaient être vus et visités, car essentiels à la compréhension des fondements de la culture européenne.

Il s'agit ainsi de démocratiser ce modèle, tout en combattant les excès du tourisme de masse. Les Itinéraires Culturels encouragent un tourisme diversifié où la démarche individuelle rejoint la démarche collective par la liaison en temps direct qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies.

C'est avec l'édition des guides de voyage modernes au XXe siècle que l'accent est mis non seulement sur les biens culturels à visiter, mais aussi sur les parcours, les itinéraires à suivre pour les rejoindre. Michelin commence à éditer des cartes routières dans lesquelles les routes panoramiques sont indiquées : « La carte Michelin est un paysage (...) certaines routes ont leur tracé bordé d'un trait vert. Cela veut dire: Espérez un peu! La route est pittoresque ».

Avec le temps et l'importance croissante du phénomène touristique, la concentration progressive des touristes dans certains lieux où certains biens culturels sont situés, comportent aujourd'hui, de nouveau, le risque d'une lecture des biens, séparée de leur contexte. L'itinéraire culturel étant un système complexe et dynamique, un outil de lecture des contextes traversés, le rôle des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe est donc de mettre en relation et de créer des liens entre les biens culturels qui sont compris sur leurs tracés et de

mettre en avant une contextualisation de ces mêmes biens, fondée sur des continuités thématiques.

Le contexte culturel et identitaire des lieux traversés correspond ainsi aux interrelations entre territoire (en tant que contexte physique), patrimoine matériel et immatériel, histoire et mémoire.

Ces outils systémiques que sont les Itinéraires mettent en relation lieux, patrimoines, paysages ordinaires, au sens de la Convention Européenne du Paysage et paysages inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, réseaux écologiques et parcs naturels.

L'implication de tous les éléments des territoires en fait des systèmes complexes dans une succession de paysages différents, industriels, agricoles, urbains, maritimes, qui aident à lire et à comprendre la pluralité identitaire qui compose l'Europe.

Les Itinéraires Culturels constituent un véritable « *hypertexte planétaire* » que nous pouvons lire pas à pas, dans la lenteur du déplacement, avec ses sons et ses couleurs, ses formes et ses odeurs, nous aidant à retrouver les liaisons entre les éléments et les caractères qui se présentent à nos sens, au fil du voyage.

Michel Thomas-Penette et Eleonora Berti
Avec l'aide de Aurore Mallet et Claire de Fenoyl